

Bureau du 18 novembre 2002

Décision n° B-2002-0975

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Avenue de l'Europe - Réaménagement - Marché de maîtrise d'oeuvre - Modification de la procédure de passation du marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du grand projet de ville de Rillieux la Pape et par décisions en date des 2 septembre et 14 octobre 2002, le lancement par voie d'appel d'offres restreint de la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue de l'Europe à Rillieux la Pape ainsi que la composition de la commission siégeant en jury nécessaire à la passation de ce marché de maîtrise d'œuvre ont été approuvés.

L'objet du présent rapport consiste à modifier la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre en appel d'offres ouvert européen.

Le coût global de cette mission est évalué à 230 770 € HT, soit 276 000 € TTC, financé par la Communauté urbaine pour un montant prévisionnel de travaux liés à cette opération estimé à 2 286 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu ses décisions en date des 2 septembre et 14 octobre 2002 ;

DECIDE

1° - Autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert européen destinée à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue de l'Europe à Rillieux la Pape.

2° - Les autres dispositions des décisions en date des 2 septembre et 14 octobre 2002 sont inchangées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,